

## **FORMATION FÉDÉRALE d'ANIMATEUR**

**2026 / 2027**

### **1. Définition**

L'animateur d'escrime est un assistant à l'enseignant diplômé d'État ayant compétence à encadrer un groupe. Il peut prendre des responsabilités dans le cadre de l'initiation. Il reçoit de l'enseignant (tuteur) des directives pédagogiques précises qu'il se limite à suivre. Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l'animation.

### **2. Compétences attendues**

- Accueillir et encadrer un public en toute sécurité
- Diriger et animer un groupe d'au moins 6 personnes, avec ou sans armes. Expliquer et faire respecter les règles.
- Proposer des exercices et des enchaînements techniques simples, dans son arme, transmettre les règles du combat et démontrer les situations d'assaut élémentaires.

### **3. Alternance et tutorat**

Il s'agit d'une formation pré-professionnelle alternant des modules de formation, sous la responsabilité d'un cadre technique ou d'un référent régional en escrime, et des modules en situation, avec tuteur, au sein de la structure d'accueil. Le tuteur choisi par le candidat doit être un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

### **4. Conditions requises**

- Être licencié à la FFE,
- Être M17 2<sup>ème</sup> année cette saison pour faire acte de candidature
- Être inscrit dans un cursus de formation d'arbitre départemental

### **5. Principes d'organisation**

Un volume horaire minimum de 100 heures réparties en deux modules est requis pour cette formation. Ces modules doivent être consignés dans le livret de formation.

- **Le module de formation** doit avoir une durée minimum de 60 heures.

Formation effectuée au niveau de la Ligue d'Escrime Auvergne-Rhône-Alpes :

Du 28 octobre à 10h au 30 octobre 2026 à 17h, à Boost Center, Plateau d'Hauteville 01110

ET du 15 février à 10h au 17 février 2027 à 17h, à Tremplin Sport Formation (Voiron)

- Le volume horaire de formation peut être « allégé » sur décision du(des) Conseiller (e.s) Technique régional (CTS), dans la mesure où le candidat présente un profil donnant droit à des équivalences.
- **Le module en situation** doit avoir une durée minimum de 40 heures (préparations, séances, bilans). Il se déroule en club et consiste à gérer un cycle de 12 séances. Le tuteur du candidat et le président de la structure ou son représentant auront à valider l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

## 6. Le livret de formation

Le candidat doit pouvoir présenter le livret de formation, qu'il récupérera sur la plateforme en cliquant sur ce lien :

[https://drive.google.com/file/d/18KWWAMJ8IZbdH\\_8fdWZ2SWUzincjGf\\_x/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/18KWWAMJ8IZbdH_8fdWZ2SWUzincjGf_x/view?usp=drive_link)

Ce livret doit être renseigné régulièrement, c'est l'outil de communication entre les différents acteurs (candidat, tuteur, formateurs, jurys). Il doit obligatoirement être présenté aux jurys des certifications.

## 5. Coût de la formation

Participation demandée au stagiaire = **275 €**

Si le candidat obtient son diplôme la ligue remboursera 100 €, si le candidat assiste aux deux stages de formation et passe l'examen mais échoue, la ligue remboursera 50 €, enfin si le candidat ne termine pas sa formation la ligue conservera les 275 €.

## 6. Évaluation et certification

Le candidat animateur est évalué, au cours de sa formation, par un jury constitué et présidé par le CTS ou son représentant.

Les certifications des différents modules peuvent s'effectuer à l'issue des stages ou à la fin du cursus de formation. Le diplôme est délivré par l'IFFE, aux candidats qui auront validé l'ensemble des modules.

Les épreuves validées par un jury resteront valables pendant les deux années qui suivent, à compter de la date de certification.

## 7. Conditions d'exercice

L'animateur fédéral peut exercer bénévolement dans un club **avec la présence effective d'un titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.**

**L'animateur fédéral est bénévole. Il ne peut en aucun cas enseigner contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du Code du Sport.**

## COMPÉTENCES REQUISES

### Module de compétences 1 : accueil et animation

- ⇒ Accueillir en toute sécurité et convivialité les publics en tenant compte de leurs caractéristiques,
- ⇒ Se présenter, expliquer son rôle d'animateur en escrime (fleuret, épée, sabre) et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, adolescents, adultes et seniors),
- ⇒ Préparer et entretenir le matériel destiné à la séance et au public.
- ⇒ Prendre en main et gérer une mise en train de façon ludique et rationnelle au sein de la structure.

### Module de compétences 2 : animation aux trois armes

- ⇒ Diriger un groupe d'au moins 6 personnes en situation spécifique,
- ⇒ Animer des séances de découverte aux trois armes,
- ⇒ Transmettre l'éthique et les valeurs de l'escrime,
- ⇒ Être capable d'assurer l'animation de manifestations ponctuelles organisées par le club (portes ouvertes, forum...)
- ⇒ Vérifier et assurer la sécurité du site, celle des escrimeurs et des pratiquants pendant la séance, au regard de critères précis.

### Module de compétences 3 : formation des jeunes à une arme

- ⇒ Placer les publics en condition d'apprentissage et assurer les remédiations,
- ⇒ Maîtriser et démontrer des échanges justifiant l'exécution des actions simples,
- ⇒ Proposer une progression pédagogique adaptée aux publics,
- ⇒ Être capable de mettre en place un contenu adapté à l'étude de situations basique du combat
- ⇒ Évaluer les progrès et les acquis.

## Informations pratiques des stages

### Octobre 2026 :

LIEU : Boost-Center, 185, Chemin des Lésines 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

HORAIRES : du mercredi 28 octobre à 14h au le vendredi 30 octobre 2026 à 17h

### Février 2027 :

LIEU : Tremplin Sport Formation,

HORAIRES : du lundi 15 février à 10h au le mercredi 17 février 2027 à 17h

## Modalités d'inscription

Documents à envoyer par mail à [lmilles@escrimeaaura.fr](mailto:lmilles@escrimeaaura.fr) ou par courrier à la Ligue d'Escrime AURA, Maison des Sports, 68 avenue Tony Garnier 69007 LYON

### Pour tous :

- ☐ Autorisations complétées et signées (voir page 2)

### Pour les stagiaires mineurs :

- ☐ Attestation de droits de sécurité sociale disponible sur [ameli.fr](https://ameli.fr)
- ☐ Attestation mutuelle ou copie de la carte de mutuelle

Coût : **Participation des stagiaires : 275€** par chèque ou par virement

- L'ordre du chèque : Escrime AURA
- Intitulé du virement : « formation animateur + NOM »  
IBAN : FR76 1027 8073 3400 0205 6470 184 / BIC : CMCIFR2A

**Informations personnelles**

Nom : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tuteur : \_\_\_\_\_

Arme : \_\_\_\_\_

Mode de paiement : Virement / Chèque

**Autorisations**

Je soussigné.e, Mme/M. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Pour un mineur uniquement :**

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre représentant légal, précisez :

De l'enfant, Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Autorise ma fille\*, mon fils\*, à participer à la formation d'animateur qui aura lieu au Boost Center à Hauteville du 28 au 30 octobre 2026 et à Voiron du 15 au 17 février 2027.

Autorise le responsable du stage à faire pratiquer tous soins et interventions chirurgicales urgents nécessaires sur **mon enfant\***, sur moi-même\*

**Accord d'utilisation de l'image :**

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Que **mon enfant\***, moi-même\* puisse être pris en photo tant individuellement que collectivement lors de la pratique de son sport dans le cadre de la formation fédérale animateur/éducateur à Hauteville du 28 au 30 Octobre 2026 et à Voiron du 15 au 17 février 2027 pour publication sur les réseaux sociaux et le site internet de la Ligue Régionale Escrime AuRA (dans le cas de photos collectives, la jurisprudence autorise un procédé de floutage ou de pixellisation visant à préserver l'anonymat).

**Médicaments à prendre** (joindre la copie de l'ordonnance) : \_\_\_\_\_

**Régime alimentaire particulier ou allergies** : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :**